

Département du Lot	Séance du 07 mai 2026 à 20h30
Commune de Glanes	Le sept mai deux mille vingt-six, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Geoffrey CROS.
Nombre de membres en exercice : 12	Étaient présents : Geoffrey CROS, Jacques FERRAND, Muriel LAPAUZE, Eric AUDUBERT, Mirentxu LAXAGUE, Coralie BESSON, Bastien FREGEAT, Inès ALVES
Présents : 8	Étaient Représentés : Nicole SIRIEYS représentée par Geoffrey CROS
Votants : 9	Étaient Excusés : Serge BEGE, Abdelghafour EL MOUKAFIH
	Étaient Absents :
	A été élu secrétaire de séance : Eric AUDUBERT
	Quorum : Le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Date de la convocation : 27 avril 2026

Ordre du jour :

- Désignation du représentant de la commune à la SPL Cauvaldor Expansion
- Désignation des personnes susceptibles d'être nommées à la CCID
- Désignation des personnes susceptibles d'être nommées à la commission de contrôle des listes électorales
- Dénomination du parking de la mairie
- Point sur les devis en cours
- Enfouissement des réseaux à Pech Pialat
- Décisions modificative sur le budget de la commune et de l'assainissement
- Projet d'aménagement à l'entrée de Glanes
- Questions diverses

La séance est ouverte à 20h36

1. Nomination du secrétaire de séance (N°DE 047 2026)

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise en son article L. 2121-15 qu'au « début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ». Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à cette nomination par un vote à main levée. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder par un vote à main levée et nomme Eric AUDUBERT, secrétaire de séance.

2. Approbation du procès verbal de la dernière séance (N°DE 048 2026)

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 02 avril 2026 a été établi par Bastien FREGEAT. Il a été transmis, pour approbation des membres présents à la séance, à tous les conseillers. Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 02 avril 2026.

3. Désignation du représentant de la mairie à la SPL Cauvaldor Expansion (N°DE 049 2026)

La commune a adhéré, en 2023, à la Société Publique Locale CAUVALDEX, reliée à CAUVALDOR. Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et du Code de Commerce, le mandat des élus siégeant au sein d'une est lié à leur mandat électif local. Le renouvellement général des conseils municipaux entraîne donc mécaniquement la nécessité de renouveler les instances de cette Société (Assemblée Générale et Conseil d'Administration). L'assemblée spéciale, garanti la représentation des communes qui ne dispose pas d'un siège au conseil d'administration. Elle réunit les représentants de toutes les communes (CAUVALDOR n'y siège pas). Sa mission est d'élire cinq représentants qui siégeront au Conseil d'administration. Ce dernier est composé de 17 membres : 12 représentants de CAUVALDOR et 5 représentants des communes adhérentes. Les conseillers municipaux, après avoir entendu la candidature de Geoffrey CROS, choisissent à l'unanimité de le nommer pour

représenter la commune. Il aura aussi le pouvoir de voter les résolutions nécessaires au renouvellement de la gouvernance de la SPL.

4. Désignation membres C.C.I.D (N°DE 050 2026)

Monsieur le Maire, explique à l'assemblée qu'il faut adresser, à la Direction Départementale des Finances Publiques, une proposition de vingt quatre noms de personnes susceptibles de figurer dans la Commission Communale des Impôts Directs de la Commune de Glanes. Six personnes seront désignées comme commissaires titulaires et six autres comme commissaires suppléants. Cette commission a pour rôle de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou sur les nouvelles évolutions des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de proposer les noms suivants :

- | | |
|------------------------|--------------------|
| - CROS Geoffrey, maire | - AUDUBERT Eric |
| - AUPROUX Gérard | - AVRILLEAU Nadine |
| - BEGE Daniëlle | - BRUNET Michèle |
| - BRUNIE Philippe | - CANET Bruno |
| - CEROU Laurent | - CHARLAT André |
| - CHARLAT Raymonde | - FREGEAT Aurélien |
| - FREGEAT Bastien | - GUICHARD Astrid |
| - LAPAUZE Elodie | - LARRAUFIE Didier |
| - LAXAGUE Mirentxu | - LOPES Colette |
| - MOUNAL Cyril | - PONCIE Sandrine |
| - QUERCY Vincent | - SIRIEYS Bernard |
| - VAYRAC Lionel | - VIDAL Paul |

5. Désignation des personnes susceptibles d'être nommées à la commission de contrôle des listes électorales (N°DE 051 2026)

Suite aux élections municipales, il est nécessaire de nommer des personnes afin qu'ils siègent à la Commission de Contrôle des Listes électorales afin qu'ils contrôlent les inscriptions et radiations prononcées par le Maire. Il faut donc adresser, à la préfecture, une proposition de six noms de personnes susceptibles de figurer dans cette commission (comme délégués de l'administration ou du tribunal judiciaire). C'est eux qui nommeront un délégué titulaire et un délégué suppléant de l'administration ainsi qu'un délégué titulaire et un délégué suppléant du tribunal judiciaire. Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de proposer les noms suivants : pour la désignation du conseiller municipal y siégeant : en titulaire, Bastien FREGEAT et en suppléant, Nicole SIRIEYS ; pour le délégué de l'administration : Vincent QUERCY, Bruno CANET, Claire ROUSSILHE ; et pour le délégué du tribunal judiciaire : Michèle BRUNET, Eric CHAUCHARD, Christine HERTEL.

6. Dénomination du parking de la Mairie (N°DE 052 2026)

Suite aux travaux de création du parking et en prévision de l'inauguration de celui-ci, le 08 mai 2026, il est nécessaire de le nommer. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de le nommer : « Esplanade Pierre FERRAND et André LANDES », du nom de deux jeunes qui sont partis sur les chemins de France afin de libérer le pays des Allemands, lors de la Seconde Guerre Mondiale, et n'en sont pas revenus. Il précise qu'il a contacté les deux familles « descendantes » et qu'elles sont satisfaites du projet et donnent leur accord. Le conseil municipal, après délibération, accepte la proposition du Maire.

7. Projet en cours

Monsieur le Maire souhaite faire un point sur les projets en cours afin d'en informer le conseil municipal. Il explique que pour l'inauguration du parking, une pierre a été commandé afin de poser une plaque. Elle coûte 590,00 € HT. La plaque quand à elle vaut 54,00 €. De plus pour cet événement, Jacques FERRAND a dû, avec l'accord du maire, acheter un pupitre à 147,90 €. Le conseil municipal accepte de

rembourser le 1^{er} adjoint (DE_055_2026). Ensuite un nettoyage des rues a été demandé, il coûtera 1 254,00 € TTC.

Dans les devis encore en cours, nous trouvons un devis de Agedi de 250,00 € pour la création d'un troisième compte sur la plateforme (pour la comptabilité). Il y a aussi un devis de Électro plus pour des modifications électriques à la salle des fêtes de 6 103,20 € TTC. Sur le budget de l'eau, il y a toujours le devis de 2 750,00 € du SYDED pour la réalisation d'un dossier réglementaire dans le cadre d'une procédure d'autorisation des installations de distribution d'eau potable.

Enfin dans les devis non signés pour le moment, nous retrouvons le projet de restauration de la toiture à l'ancienne école (pour un montant de 23 393,00 €), le projet de restauration de l'église (des vitraux pour un montant de 4 654,00 €, de la porte et des menuiseries extérieures pour 6 200,00 €, la toiture pour 9 980,00 €) et celui du secrétariat de mairie pour un montant total de 83 000,00 € HT. Monsieur le Maire précise que nous trouvons des difficultés pour les demandes de subvention de ce dernier projet (notamment car il touche à un Établissement Recevant du Public).

8. Enfouissement des réseaux à Pech Pialat

Suite aux tranches d'enfouissement des réseaux déjà effectuées, il ne reste que le hameau de Pech Pialat qui possède des réseaux aériens. Une réunion a donc été organisée avec Territoire Énergies Lot (anciennement la Fédération d'Énergies du Lot) pour lancer ce projet. Lors de celle-ci, une visite a eu lieu sur le terrain et le chargé d'affaire s'est rendu compte que le transformateur présent arrive à sa limite, il faudrait donc installer un transformateur de délestage. De plus, de par la situation géographique du hameau il faut que les travaux soient effectués à Glanes et à Bretenoux. Les élus doivent donc contacter leurs confrères pour avancer sur le projet. Enfin la question de la création d'une antenne du réseau d'assainissement à cet endroit se pose au conseil municipal, afin d'éviter de creuser plusieurs fois le sol, avec les désagréments que cela peut engendrer. Une réflexion est en cours à ce sujet.

9. Projet d'aménagement d'une entrée de Glanes

Monsieur le Maire explique son projet d'acheter une parcelle de terrain en zone agricole ou en zone naturelle afin de marquer l'entrée du village avec un aménagement paysager en lien avec son identité. Un travail doit se faire avec la cave coopérative et les viticulteurs de Glanes pour cela.

10. Délibération de la décision modificative n°1 - GLANES 2026 (N°DE 053 2026)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2026, ayant été insuffisants, (une somme a été inscrite à tort et un chapitre a été voté en déséquilibre (041)) il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
		0,00	0,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		0,00	0,00
Investissement		Recettes	Dépenses
2135 - 100	Installations générales, agencements	0,00	-15 077,47
1068 - 0	Excédents de fonctionnement capitalisés	-18 077,47	0,00
203 (041) - 0	Frais d'études, recherche, développement	3 000,00	0,00
TOTAL INVESTISSEMENT		-15 077,47	-15 077,47
TOTAL		-15 077,47	-15 077,47

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette proposition de délibération modificative

11. Délibération de la décision modificative n°1 - SERVICE ASSAINISSEMENT DE GLANES 2026 (N°DE 054 2026)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2026, ayant été insuffisants (une erreur a été faite lors de la reprise des amortissement, mettant ce chapitre en déséquilibre de 181,00 €), il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
		0,00	0,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		0,00	0,00
Investissement		Recettes	Dépenses
2158 - 10	Autres Instal. matériel, outil. techniq.	0	-181
28158 (040) - 10	Autres matériels, outillage technique	-181,00	0,00
TOTAL INVESTISSEMENT		-181,00	-181,00
TOTAL		-181,00	-181,00

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette proposition de délibération modificative.

12. Questions diverses

- Plantation du Mai : certains conseillers ne pouvant pas être présents à la date précédemment choisie il a été décidé de repousser la plantation du mai au 13 juin 2026.
- Réunion avec le SYDED : une réunion a eu lieu le 07 mai avec Olivier LARRIBE du SYDED concernant la zone des poubelles située au cimetière pour la restaurer. Il propose de mettre des colonnes aérienne ce qui serait gratuit pour nous, si le conseil municipal choisit de mettre des conteneur semi-enterrés il faudra payer le terrassement (entre 20 000,00 € et 25 000,00 €). Les travaux ne se feront pas avant 2027 en raison des limites budgétaires de Cauvaldor.
- Commémoration du 08 mai et Inauguration du parking : Un point est effectué sur la préparation et le déroulement de ces deux cérémonies en présence de Carole DELGA, du Député Christophe PROENCA et de la conseillère départementale Claire DELANDE.

La séance est levée à 22h34

Président de séance
Geoffrey CROS

Secrétaire de séance
Eric AUDUBERT